

Nom et coordonnées de l'école : EPPU Civrac de Blaye 18 route de Cézac 33920 Civrac de Blaye 05.57.68.11.90. Commune : Civrac de Blaye	PROCES-VERBAL CONSEIL D'ECOLE 1^{ER} TRIMESTRE Date : 7 novembre 2023
--	---

Circonscription de Blaye

Présents :

Président(e) - (directeur d'école) : Mme Estelet

Inspecteur (trice) de l'éducation nationale : Mme Hache (excusée)

Equipe enseignante :	Mme Bugeat, Mme Estelet, Mme Freynet, Mme Gardère. Mme Lacour
Le maire ou son représentant :	M. Dumas, Mme Mathé
DDEN :	
Parents d'élèves élus	Mme Andrade, Mme Berthommé, Mme Boux, Mme Lafon, Mme Morice.

Excusés : Mme Lefèvre

Début du conseil d'école : 17h31

Secrétaire de séance: Mme FREYNET

-
- Règlement intérieur du conseil d'école -Fonctionnement et rôle du conseil d'école
 - Présentation des membres du Conseil d'école : sont membres du conseil d'école les enseignantes, le maire, ainsi que l'élue en charge des affaires scolaires, les parents d'élèves représentants élus au conseil d'école.
 - Résultats des élections de représentants de parents d'élèves.

La liste présentée par l'APE "*Pour nos enfants*" a été élue avec 87,8% des suffrages exprimés. Seuls les bulletins correctement retournés ont pu être pris en compte pour le vote soit ceux de 33 électeurs sur les 137 électeurs que compte la liste électorale.

EDUCATION NATIONALE

I) Fonctionnement de l'école

a) Effectifs à la rentrée 2023 et structure d'école

A la rentrée 2023, l'école a conservé cinq classes. Trois niveaux bénéficient du dispositif de classe "dédoublée", il s'agit des niveaux de GS, CP et CE1. Dans notre école, le dispositif impacte trois classes sur cinq. Ces trois classes ne peuvent donc pas accueillir plus de 15 élèves chacune d'où les multi-niveaux tel que la classe de Mme Lacour avec 25 élèves, élèves de CE2, CM1, et CM2.

Les ATSEM, Mme Sabrina Bresson et Mme Isabelle Manon, sont présentes en alternance dans les classes de maternelle (PS-MS et GS).

	PS-MS	GS	GS-CP	CE1-CE2	CE2-CM1-CM2
Effectifs classes	24	14	14	13	25
Effectifs niveaux	PS : 12 MS : 12	GS : 14	GS : 5 CP : 9	CE1 : 7 CE2 : 6	CE2 : 4 CM1 : 12 CM2 : 9
	PS : 12 MS : 12 GS : 19 CP : 9 CE1 : 7 CE2 : 10 CM1 : 12 CM2 : 9				
Nombre de familles	13	11	8	12	25

Effectif total au 7 novembre 2023 : 91 élèves (contre 89 élèves à la rentrée 2022).

PS-MS : Mme Estelet et Mme Lefèvre (le vendredi).

GS : Mme Freynet

GS-CP : Mme Gardère

CE1-CE2 : Mme Bugeat

CE2-CM1-CM2 : Mme Lacour

A noter que Mme Marie-Pierre Blanchet intervient depuis cette rentrée en tant qu'AESH auprès d'un de nos élèves de CM1. Le reste du temps, elle intervient auprès d'une autre élève au collège de Saint Yzan de Soudiac.

b) Règlement intérieur et Charte de la Laïcité et de la Diversité

Lecture du règlement intérieur de l'école. Il est rappelé que l'acceptation du règlement intérieur se fait de façon implicite qu'il ait été signé ou non du fait de la fréquentation de l'établissement.

Une modification concerne l'ajout d'un paragraphe obligatoire concernant la lutte contre le harcèlement scolaire. Une autre modification est proposée concernant les retards et le fait que les enseignants n'ouvriront plus le portail durant le temps scolaire (ce qui implique que les parents des enfants retardataires devront les garder jusqu'à l'ouverture à 13h20). Par ailleurs, l'école remercie les familles de leur ponctualité. De leur côté, les représentants de parents proposent, en concertation avec l'équipe pédagogique, d'ajouter une précision dans le règlement intérieur concernant les horaires de sortie du fait des possibles retards que peuvent engendrer l'éloignement de deux des classes situées à l'extérieur de l'école (nécessité de faire traverser les enfants en toute sécurité, des situations fortuites pouvant retarder le groupe tel qu'un oubli de cartable, de vêtements, une grosse averse). Les enseignantes assurent de faire de leur mieux afin d'être au portail à 16h mais précisent que les élèves restent sous leur responsabilité jusqu'à 16h.

La Charte de la Laïcité et la charte de la Diversité ont été adressées aux membres du conseil au préalable afin que chacun puisse en prendre connaissance.

c) Présentation du protocole de lutte contre le harcèlement scolaire

Le protocole comporte plusieurs volets : un volet "prévention" et un volet "prise en charge de la situation".
Présentation des documents.

Trois dimensions sont à prendre en considération pour caractériser une situation de harcèlement : le pouvoir, la fréquence et la nature des agressions. En milieu scolaire la situation de harcèlement se caractérise de la façon suivante :

Lorsqu'un enfant est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle alors d'harcèlement.

1. **La violence** : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.
2. **La répétitivité** : il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement.
3. **L'isolement de la victime** : la victime est souvent isolée, plus petite, faible physiquement, et dans l'incapacité de se défendre.

Pour répondre aux questions des parents, il est précisé que les entretiens avec les enfants se font pendant le temps de récréation lorsque l'enseignante n'est pas de surveillance ou pendant la pause méridienne. Des précautions sont prises afin de ne pas influencer les réponses des enfants, de même que le choix des personnes avec lesquelles ils s'entreprendront. Les questionnaires sont travaillés en amont. Les échanges se font de façon individuelle.

Autre question : "*En dehors du plan pHARe, les enseignants ont-ils une obligation de prévenir les parents s'il y a violence pendant le temps de classe ?*". En tant que professionnels, ces questions sont traitées dès que les faits sont connus, s'il y a lieu, c'est-à-dire s'il s'agit de faits jugés graves par l'équipe enseignante (violence physique, insultes, mais aussi chutes ou accidents ayant entraînés une lésion physique), les familles en sont informées le jour même.

Par ailleurs, Mme Lacour explique que 2 heures seront consacrées le jeudi 9 novembre (journée de lutte contre le harcèlement) pour évoquer le harcèlement. Ce temps concernant les élèves de CE2, CM1 et CM2, il leur sera proposé de répondre à un questionnaire anonyme et national. A la suite, de cela un débat sera organisé au sein de la classe.

d) Présentation du plan de continuité pédagogique

Apparu durant l'épidémie de Covid, le plan de continuité pédagogique n'a pas vocation à s'exercer lors de l'absence d'un enseignant en arrêt maladie, ni à destination d'un élève temporairement souffrant. En revanche, lors de situations similaires à celles de 2020, il sera alors mis en œuvre. Les enseignantes disposent à cet effet de l'ensemble des adresses courriels des parents afin de pouvoir communiquer avec les familles, transmettre des consignes, des documents pédagogiques, etc.

e) Sécurité à l'école

Le plan Vigipirate est toujours en cours, ceci implique que :

- L'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte ;
- Un contrôle visuel des sacs peut être effectué ;
- l'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée,
- Durant l'année scolaire, chaque école et chaque établissement scolaire doit réaliser trois exercices de sécurité, dont un avant les vacances de la Toussaint - prioritairement l'exercice "attentat-intrusion"

Une attention particulière doit être portée aux abords de l'établissement, en évitant tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves, ainsi que sur la sécurisation des activités périscolaires ou les manifestations recevant du public lors des fêtes de fin d'année scolaire, kermesses et autres événements organisés au sein des établissements.

Les PPMS sont en cours de réactualisation. Un exercice du PPMS Attentat Intrusion sera réalisé prochainement.

Les exercices incendie ont été réalisés le 28 septembre 2023. Deux exercices ont été réalisés du fait de la nouvelle configuration de l'école. Le premier concerne la partie principale de l'école. Il s'est déroulé sans difficulté particulière. Le signal a été déclenché par Mme Freynet. Le signal a pu être parfaitement entendu par toutes les classes puisque toutes les sonneries se sont déclenchées simultanément dans les trois classes concernées. L'évacuation s'est faite en 1min12 avant appel et 2min15 après appel. Le compte-rendu a été adressé aux personnes concernées (mairie, assistant de prévention). Le second exercice concerne les classes situées dans les bâtiments annexes (proches mairie). Il a été réalisé le même jour et a permis de mettre en évidence un dysfonctionnement des boîtiers de déclenchement puisqu'aucun des trois (bibliothèque, classe de Mme Lacour, classe de Mme Bugeat) n'a pu être déclenché. Néanmoins, les élèves ont été évacués dans le calme afin qu'ils puissent identifier le lieu de rassemblement en cas de problème. Présent ce jour-là, M. Dumas a rapidement fait le nécessaire pour faire intervenir la société de maintenance qui s'est chargée de remettre les boîtiers en fonction.

f) Budgets municipaux

Le budget municipal dédié à l'école court sur l'année civile, en 2023, il est de 6 000 €. A ce budget s'ajoute un budget pour les transports scolaires de 1 500 €, habituellement le financement de la sortie cinéma à Noël. Cette dernière partie du budget a été cédée à l'association APE "Pour nos enfants" qui souhaitait réunir les enfants pour leur offrir un spectacle vivant à l'occasion de Noël. Le budget est réparti de la façon suivante : 800 € / classe dédoublée et 1265 € / classe ordinaire, ce qui représente environ 55 € / élève. Le reste du budget est alloué au fonctionnement du bureau (papier, plastifieuse, enveloppes, ...).

g) Fonctionnement et état financier de l'année n-1 de la coopérative

Mandataires : Mme Freynet (et Mme Estelet en deuxième intention)

Le solde de la coopérative scolaire est de : 4 558 € (celui de l'an passé était de 4 174,06 €).

Les comptes de la coopérative scolaire ont été vérifiés avec des parents d'élèves en début d'année scolaire.

Les cotisations de rentrée à la coopérative scolaire par les parents d'élèves représentent un peu moins de 1 158 € (891 € l'an dernier) desquels il faut déduire 24 € d'assurance et près de 211,20 € de cotisations (196,88 € en 2022). Frais déduits, ces cotisations constituent un bénéfice d'environ 922,80 € (soit environ 10 € par élève).

h) Demande d'utilisation des locaux scolaires hors temps scolaires

Les enseignantes ont accès à la salle municipale tous les jours selon un emploi du temps défini à la fin de l'année scolaire précédente. A noter que pour des raisons de taux d'encadrements modifiés, les classes de maternelle, en particulier celle de PS-MS, ne pourront pas se rendre à la salle des fêtes.

Elles bénéficient aussi de créneaux de bibliothèque : le mardi matin pour la classe de CE1 et les CE2, et le jeudi après-midi pour les classes de GS, GS-CP, CE1-CE2, CM1 - CM2 ainsi que pour celle des élèves de maternelle (hors PS). Les MS iront ultérieurement dans l'année tous les jeudis.

L'accueil périscolaire continue de cohabiter avec la classe de maternelle. Avec l'arrivée de l'automne puis de l'hiver, le personnel a scindé le groupe d'enfants afin d'en accueillir une partie dans la bibliothèque.

i) Communication Parents/Enseignants/Direction/Mairie

Les informations concernant l'école sont transmises via le cahier de liaison des élèves. Aussi, il est rappelé aux parents de le consulter quotidiennement. Le cahier de liaison peut également permettre de transmettre des informations d'autres partenaires (association de parents, municipalité, bibliothèque) à destination des parents. Les enseignantes ne sont pas responsables de ces autres communications. Comme par le passé, les documents à destination de la mairie devront être remis au secrétariat (soit directement, soit par la boîte aux lettres de la mairie).

La communication par courriel se fait à la marge, soit pour des communications urgentes, soit pour l'envoi de pièces jointes, comme le procès-verbal de conseil d'école par exemple. Chacun doit garder en tête un droit à la déconnexion.

En outre, il est rappelé que les parents des élèves, à compter du CP, doivent avoir activé leur compte Educonnect pour accéder au Livret Scolaire Unique (LSU) de leur enfant. S'adresser à Mme Estelet en cas de difficulté.

- Parents/Enseignants

Comme indiqué dans le règlement intérieur, les parents ont la possibilité de prendre rendez-vous avec l'enseignant de leur enfant soit par l'intermédiaire du cahier de liaison, soit par téléphone (au numéro de l'école). De même, un enseignant peut demander à rencontrer les parents. Chacun devra s'accorder à trouver le meilleur créneau horaire en tenant compte des disponibilités des uns et des autres. La directrice pourra être conviée à participer à cet entretien si les parents et/ou l'enseignant le juge opportun.

De plus, deux sessions de rendez-vous individuels de 15 minutes environ sont proposées chaque année aux familles pour faire le point sur les apprentissages de leur enfant. L'une en fin de période 2/début de période 3, la deuxième session au mois de juin généralement et selon l'organisation de chaque enseignante. Pour les parents des élèves de CP, CE1 et CM1 ces sessions de rendez-vous sont au nombre de trois, la première a lieu dès la période afin de faire une restitution des résultats des élèves aux évaluations nationales.

Bien sûr, la communication via les réseaux sociaux dans le cadre professionnel des relations parents – enseignants est à proscrire. A titre privé, le cas échéant, les plus grandes précautions seront à prendre.

- Parents/Direction

Il est possible de prendre rendez-vous avec la directrice soit par l'intermédiaire du cahier de liaison, soit par téléphone, soit par courriel (e.civracdeblaye@ac-bordeaux.fr). Il est toujours préférable de demander un entretien plutôt que de rester avec des interrogations ou des doutes. Pour autant, il est possible qu'un délai soit nécessaire du fait des contraintes personnelles des uns et des autres.

c) Parents/Mairie

Il peut être demandé un rendez-vous avec M. le Maire par le biais du secrétariat.

III) Projets et vie de l'école

a) Axes généraux

Les trois grands axes du projet d'école sont communs aux écoles faisant partie du REP (Réseau d'Education Prioritaire). Ils sont les suivants :

- Optimiser la scolarité des élèves de la maternelle à la 3^{ème},
- Aider les élèves à construire un parcours ambitieux et à s'ouvrir au monde
- Accompagner les équipes et développer leur mieux-être professionnel

Les actions du projet d'école sont remises à jour chaque année. Dans le cadre du projet d'école, les enseignantes souhaiteraient que soit élaborée une charte des parents accompagnateurs. Les représentants des parents d'élèves seront sollicités pour apporter leur contribution dans la rédaction du document.

Dans le cadre de leur formation obligatoire, les enseignantes seront mobilisées autour du Plan Français et seront amenés à repenser leurs pratiques avec l'aide des conseillers pédagogiques.

b) Projets de classe en lien avec le projet d'école

Comme l'an passé, quatre des cinq classes de l'école sont inscrites aux projets mathématiques organisés par la circonscription (Mme Hériaud, référente en mathématiques), ces projets prendront principalement la forme de rallyes maths (adaptés au niveau des élèves).

Les différents projets déjà évoqués par les enseignantes :

La classe de CM1-CM2 participe à nouveau au concours intitulé *Les petits champions de la lecture* en partenariat avec la bibliothèque Le 920.

Projet Sciences : Festival du film documentaire jeune public (CM), thème infiniment grand infiniment petit. Ce projet permettra d'aborder à la fois les sciences et l'aspect cinématographique, il offre la possibilité aux élèves de développer un esprit critique.

Classes de CE1-CE2 et CE2-CM1-CM2 : exposés créatures imaginaires, exposition des travaux en fonction de l'avancée du projet en janvier.

Sortie "visite du collège" en fin d'année, les CM2 seront ainsi sensibilisés à leur futur lieu de scolarité (à confirmer).

Projet autour de la préparation des jeux olympiques

Depuis l'an passé, l'association USEP, gérée par Mme Bugeat est ouverte aux élèves du CP au CM2, Une cotisation de 12€ était demandée. Une rétribution de 11€ est faite à l'association.

Chaque groupe est limité à 24 élèves du fait des taux d'encadrement à respecter.

Dans le cadre de l'USEP, le 25 novembre, les enfants se rendront au cross de Gujan-Mestras, (ils feront une initiation à la pelote basque). Par la suite, ils devraient assister à un match de rugby (ou football) mais aussi participer à une initiation au golf.

Les activités se déroulent les jeudis midi de 12h à 12h30, puis les jeudi soir de 16h à 16h45 en période 5. Les parents affiliés à l'USEP, sont prioritaires lors des sorties, pour les autres ils devront s'acquitter de 5€ pour les frais de déplacement. Le coût du bus du cross est de 681€ aller-retour.

Les inscriptions sont plus nombreuses cette année. Les activités sont toujours hors temps scolaire, car la personne gérant ce moment, Mme Bugeat, est bénévole.

Les parents suggèrent une cotisation de 15€ afin de permettre d'obtenir un peu plus de bénéfices.

Mme Bugeat indique qu'elle tiendra une vente de chocolats chauds tous les vendredis après la classe, de début janvier au 8 mars.

Classes de GS, CP : projet autour du monde (un continent par période), projet jardins (fleurs), cross des bouchons (Viva la maternelle), sortie le 17 mai au zoo de Pessac (animaux d'Afrique).

Concernant la fête de fin d'année, elle devrait avoir lieu le vendredi 30 juin 2023. Elle prendra la forme d'un spectacle. Une tombola sera également organisée par l'équipe enseignante

c) Evaluation d'école et dispositif Notre Ecole Faisons-La Ensemble. (NEFLE)

Faire émerger dans le cadre de concertations locales des initiatives nouvelles de nature à améliorer la réussite, le bien-être des élèves et à réduire les inégalités, tel est l'objectif de la démarche pour « faire notre école ensemble ». L'école ne s'est pas engagée dans ce dispositif qui aurait nécessité de solliciter des financements municipaux or la restructuration de l'école ne permet pas de dégager d'autres budgets à allouer à l'école.

IV) Parcours de l'élève

a) Dispositifs d'aide (pôle ressources, RASED...)

Le Réseau d'Aide aux Elèves en Difficultés se compose désormais d'une seule psychologue de l'Education nationale (Mme Péducasse, nommée l'an dernier), d'une enseignante spécialisée chargée de l'aide à dominante pédagogique (Mme Sylvie Rodrigues).., celle-ci est contrainte de pallier le manque d'enseignants spécialisés dans d'autres secteurs de collège (postes non pourvus) et de concentrer ses interventions à la fois auprès des publics ne bénéficiant pas de dispositifs dédoublés mais également présentant des difficultés particulièrement importantes. A noter que l'ensemble de la circonscription de Blaye ne dispose que de trois enseignants spécialisés pour plus de 50 écoles. Les locaux se situent à la Maison des Services au Public à St Savin.

Les aides spécialisées contribuent à prévenir et à réduire les difficultés que peuvent rencontrer les élèves dans leurs apprentissages, dans leur parcours scolaire. Malheureusement, certains postes d'enseignants spécialisés n'étant pas pourvu, le RASED est contraint de prioriser ses interventions. Tous les acteurs déplorent des conditions d'aide qui ne sont pas à la mesure des besoins.

Les membres du RASED ont deux missions principales :

- **La prévention** qui concerne tous les élèves
- **La remédiation** qui s'adresse aux élèves en difficulté d'apprentissage.

Ils font partie de l'équipe éducative des écoles où ils interviennent.

L'analyse des difficultés dans le RASED, avec les enseignants, les directeurs d'école, les familles, permet de mettre en place l'accompagnement le plus adapté à la problématique rencontrée par l'élève, afin de l'aider à progresser dans sa classe.

L'intervention du RASED se fait en étroite collaboration et en complémentarité avec les enseignants et les familles. Lorsque cela est nécessaire, il peut être conseillé aux parents le recours à des professionnels extérieurs à l'école : assistants sociaux, orthophonistes, médecins, psychologues, Centres Médico-Psychologiques (CMP), etc. Néanmoins, nous ne pouvons que déplorer le manque de professionnels sur le territoire de la Haute-Gironde.

b) Structures spécialisées (ULIS, UPE2A...) et partenaires associés

Si l'école ne dispose pas de structures spécialisées dans son enceinte, les élèves dont le profil le nécessite, pourront néanmoins intégrer une de ces structures dans une école alentour (Ecole de St Savin, de Saint Christoly de Blaye, de Cézac).

c) Objectifs et actions cycle 3

Le cycle 3 englobe aussi la classe de 6^{ème}. Dans un souci de liaison école –collège, des réunions écoles-collège réunissant les enseignants du cycle ont lieu régulièrement. Des projets et des thèmes communs sont également élaborés de façon que les élèves de CM2 et de 6^{ème} travaillent ensemble. Mme Sophie Viry est la coordinatrice du REP.

En réponse à une question de parents concernant l'organisation matérielle entre les classes de CE1-CE2 et CE2-CM1-CM2, il est précisé que les cahiers restent tous dans la classe de Mme Bugeat. Les élèves ne se déplacent qu'avec une pochette et leur trousse.

MAIRIE

l) Les projets :

Monsieur Dumas indique que la quasi-totalité des lots (13) a été validée. Les travaux devraient commencer en janvier.

Une nouvelle réunion d'information est prévue.

Une plateforme devait être mise en place sur le terrain face à l'école, mais le coût étant important, une partie du parking sera bloquée à cet effet et utilisée pour y stocker le matériel des travaux et/ou les engins. Il est important que les parents en soient informés.

La salle de motricité et le restaurant scolaire devraient être achevés fin d'année 2023-2024. Dans un premier temps la salle de motricité servira de salle de classe pour permettre les travaux dans les autres classes.

Le budget et la recherche de subvention devrait permettre de réaliser l'ensemble des travaux envisagés. La mairie a obtenu une subvention de 300 000€.

En revanche, les budgets de 2024 et 2025 de la municipalité ne permettront pas d'envisager d'autres investissements.

Un feu de chantier sera installé pendant le temps des travaux et permettra de sécuriser la traversée des élèves avec un appel piétons.

La mairie a également été interpellée concernant l'équilibre alimentaire des menus proposés à la cantine. M. Dumas explique que le traiteur en charge de ce service (et avec lequel le partenariat cessera à l'issue des travaux pour la restructuration de la cantine) établit les menus avec l'aide d'une diététicienne mais que l'équilibre se fait sur le mois. Par ailleurs, le traiteur ayant plus difficilement des produits frais après le week-end, les menus du lundi en sont souvent impactés. I

Fin du conseil d'école : 19h55

Prochain conseil d'école aura lieu le : 14 mars 2024.

Fait à Civrac de Blaye le 7 novembre 2023

Le Directeur ou la Directrice,
Président(e) du Conseil d'Ecole

Le Secrétaire de séance :